

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 16 décembre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/141

Date de convocation : 08 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 73

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnetchy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 16 décembre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (47 titulaires et 4 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, HAPPE Laurent (S), PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), PLUCHART Christophe (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

**Membres absents (15) :**

WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LESNE Jacques, LEDUC Brigitte, DOYER Claude, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, LÉONARD Julien, PLATEAU Marc, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membre ayant donné procuration (11) :**

SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BALÉDENT Matthieu à BRICOUT Frédéric, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, DÉPREZ Marie-Josée à DUDANT Pierre-Henri, GRENIER Brigitte à DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2020/141 :      **Portant reversement des attributions de compensation relatives à la compétence obligatoire gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) sur le budget assainissement****

Madame la Vice-Présidente expose :

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis est compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines dans les conditions prévues à l'article L2226-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pour l'ensemble de son territoire

Considérant que les communes de Saint Benin, Boussières-en-Cambrésis, Busigny, Clary, assuraient en qualité de commune compétente l'exercice de la compétence GEPU dans les conditions prévues à l'article L226-1 du CGCT

Considérant la délibération 2020-021 portant transfert de la compétence GEPU de la commune de Boussières-en-Cambrésis, la délibération 2020-022 Portant transfert de la compétence GEPU de la commune de Busigny, la délibération 2020-023 Portant transfert de la compétence GEPU de la commune de Clary, la délibération 2020-026 Portant transfert de la compétence GEPU de la commune de Saint Benin, la délibération 2020-027 Portant approbation des conventions de gestion des compétences.

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral approuvant le transfert des compétences au SIDEN SIAN, il a été acté la mise en place de convention de gestion afin de garantir la continuité des services publics. La compétence « GEPU » des communes ci-dessous étant gérée par le biais de la convention de gestion des services assainissement.

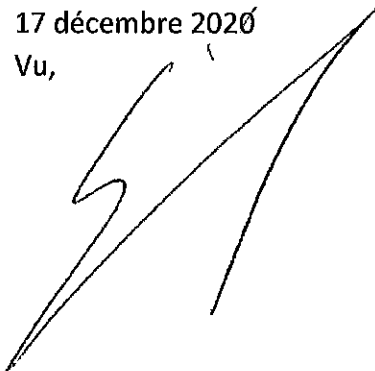
**Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :**

- **Procéder au reversement du budget principal vers le budget assainissement les contributions GEPU des communes sus mentionnées :**
  - **Boussières-en-Cambrésis : 1 764 €**
  - **Saint-Benin : 7 182 €**
  - **Busigny : 53 466 €**
  - **Clary : 24 339 €**
- **Préciser que les crédits sont inscrits au budget 2020.**

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 17 décembre 2020 et de la publication le  
17 décembre 2020

Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 17 décembre 2020

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT